

AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 183 DU 28 AVRIL 2021

portant nomination de monsieur **Paul HOUNKPE** en
qualité de Chef de file de l'opposition.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral ensemble avec la loi n° 2020-13 du 04 juin 2020 portant interprétation et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral ;
- vu** la loi n° 2019-45 du 25 novembre 2019 portant statut de l'opposition en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition de la Commission électorale nationale autonome (CENA),
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 avril 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Paul HOUNKPE**, Secrétaire exécutif national du parti Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), est nommé Chef de file de l'opposition.

Article 2

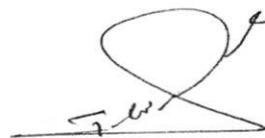
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

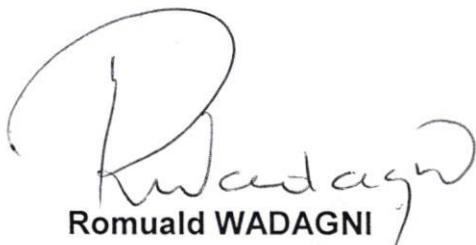
Fait à Cotonou, le 28 avril 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



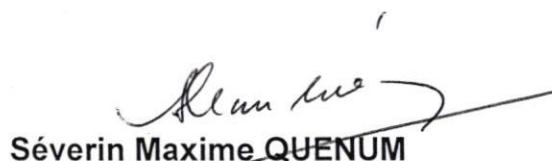
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



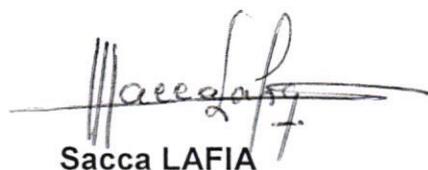
Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MJL 2 ; MISP 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.